



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de revenus : téléchargez votre relevé fiscal depuis votre compte ameli

Parce qu'il est bientôt temps de penser à déclarer vos revenus, l'Assurance Maladie vous simplifie cette démarche en mettant en ligne, sur votre compte ameli, votre relevé fiscal (relevé des prestations imposables qui sont versées par l'Assurance maladie).

Simple et rapide... téléchargez votre relevé fiscal en 3 étapes :

1. Se connecter à votre compte ameli et choisir la rubrique « mes démarches »
2. Choisir « relevé fiscal »
3. Télécharger le fichier

Relevé fiscal : le saviez-vous ?

Si vous avez perçu des indemnités journalières ou des pensions versées par l'Assurance Maladie en 2016, ces prestations sont imposables. Même si les montants figurant sur le relevé fiscal sont directement transmis à la Direction générale des Impôts, il vous permet de vérifier l'exactitude des informations pré-remplies sur votre déclaration d'impôt.

Bon à savoir : Le relevé fiscal reste accessible sur votre compte ameli pendant 6 mois. Une fois téléchargé, conservez-le sans limitation de durée.

Quelles sont les prestations imposables ?

- Indemnités journalières maladie (sauf les indemnités en rapport avec une Affection de Longue Durée)
- Indemnités journalières maternité, paternité, d'adoption.
- Indemnités journalières Accident du Travail / Maladie Professionnelle pour une part de 50 %
- Pension d'invalidité

En 2016, pour la CPAM de l'Oise, plus de 26 300 relevés fiscaux ont été téléchargés depuis le compte ameli.